



HVE

Haute
Valeur
Environnementale

HVE est une **certification officielle** évaluant les pratiques de production sur l'ensemble de votre exploitation. Basée sur une démarche volontaire, elle est accessible à l'ensemble des filières agricoles et se découpe en **3 niveaux de progression** autour de **4 thématiques** :

- la protection de la biodiversité
- la stratégie phytosanitaire
- la gestion de la fertilisation
- la gestion de la ressource en eau

Trois niveaux d'accréditation :

1

AUTO-EVALUATION DES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

- Vous réalisez le diagnostic de votre exploitation sur la base du **respect des bonnes conditions agro-écologiques** demandées dans la PAC. « Je tiens à jour le registre d'enregistrement de l'usage des Produits Phytosanitaires. »
- Niveau validé par un établissement Société de Conseil Agricole (Chambre d'Agriculture)
- Durée de validité : 1 an

2

CERTIFICATION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

- Vous mettez en place les **obligations de moyens**, liés aux 4 thématiques. « J'explique ma stratégie d'utilisation des produits phytosanitaires au sein du registre. »
- Vous êtes certifié après visite et contrôle par un organisme certificateur
- Niveau **adapté aux accréditations collectives**
- Durée de validité : 3 ans

3

CERTIFICATION HVE

- Vos pratiques répondent à la performance environnementale au regard d'**indicateurs de résultats**. « Je réduis l'usage des Produits Phytosanitaires par rapport à une référence régionale. »
- Permet l'usage du logo et la communication sur le **statut d'exploitation à Haute Valeur Environnementale**
- Durée validité : 3 ans



PRÊT POUR HVE ?

Vos intérêts à être accrédité niveau 3

- ☒ Vos pratiques sont identifiées et reconnues comme respectueuses de l'environnement.
- ☒ Vous valorisez vos produits auprès des distributeurs et des consommateurs.
- ☒ Vous favorisez le lien avec votre communauté : voisins, collectivités...



Les avantages PROAGRI

Choisir les services de la Chambre d'agriculture, c'est compter sur :

- ☒ Un engagement historique sur les enjeux agro-environnementaux.
- ☒ Une prestation sur-mesure vous proposant un diagnostic et des préconisations détaillées pour obtenir la certification souhaitée.
- ☒ Un organisme accrédité pour la certification du niveau 1.
- ☒ Une prestation reconnue de qualité : certification AFNOR.
- ☒ Un accès à une expertise complémentaire de nos équipes : mobilisation des savoir-faire de la Chambre pour vous accompagner dans vos projets.

Plus qu'une tendance...

« + 80% d'exploitations certifiées HVE en France en 2018 ! »




INFOS PRATIQUES

MODALITÉS, TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE SUR DEMANDE

CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC

52 avenue des Iles - 74000 ANNECY - Tel. 04 50 88 18 01
40 rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph - Tél. 04 79 33 43 36
contact@smb.chambagri.fr - www.services.casmb.fr

Retrouvez-nous sur  @ChambreAgricultureSavoieMontBlanc



Votre conseiller HVE

Sébastien CORTEL

06.50.19.14.70

contact@smb.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION

ENGAGEMENT
DE SERVICE

SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Conseil-Formation